

Le financement du génie

Mémoire de l'Association des Étudiants de Polytechnique dans le cadre du
sommet sur l'enseignement supérieur 2012-2013

Rédaction : Maxence Lenoir
Vice-président à l'éducation, 2012-2013

Révision : Laurent Gauthier
Adjoint à l'éducation, 2012-2013

Version : 18 janvier 2013

Adoption : 18 janvier 2013
Résolution CA20130118-



Sommaire

1.	Classement des activités	4
2.	Soutien spécifique à famille du génie	5
3.	Pondération du génie	6
4.	Bibliographie	8



Recommandations

1. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie vérifie le code CLARDER de toutes les activités actuelles ou futures de chaque université.
2. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie reconduise les chantiers 1 et 2 à partir de l'année financière 2013-2014.
3. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie revoit les conditions d'octroi des chantiers afin que les sommes restent dans les établissements et les disciplines du génie et de l'administration.
4. Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie amorce les travaux d'observation des coûts financés et de pondération en vue de la création d'une nouvelle grille de pondération des effectifs étudiants.



1. Classement des activités

Les universités attribuent un code CLARDER¹ à chaque activité (ou cours) qu'elles dispensent. Ces codes sont utilisés par la suite par le Ministère de l'Éducation pour attribuer les subventions aux universités.

Depuis 2007, le Ministère de l'éducation (MELS) a remarqué qu'un nombre très élevé d'activités subissaient une modification de leur code CLARDER. La majorité des modifications avaient pour effet une augmentation de la pondération de l'activité et donc du financement par le gouvernement du Québec. Le MELS a donc mis en place un moratoire sur les ajustements financiers découlant d'une modification de ces codes. Depuis ce moratoire, un comité a été chargé d'évaluer un certain nombre d'activités et de valider le code CLARDER attribué. Cet exercice a été effectué pour environ 1601 activités², dont les nouveaux cours de l'École Polytechnique découlant de la refonte des programmes.

Si l'on rassemble toutes les universités, le Québec compte plusieurs dizaines de milliers d'activités. La majeure partie des activités n'ont donc pas été vérifiées.

Cependant, nous remarquons que, pour un même programme, les universités ne reçoivent pas les mêmes montants. Le constat est facilement vérifiable pour deux institutions monofacultaires que sont l'École Polytechnique de Montréal et l'École de Technologie Supérieure. Ainsi, les règles budgétaires 2011-2012 montrent que l'École Polytechnique est financée, pour le premier cycle de 2007 à 2010, pour des effectifs étudiants dans les activités³ suivantes :

- > Sciences pures
- > Mathématiques
- > Génie
- > Informatique
- > Sciences humaines et sociales
- > Lettres

Alors que l'École de Technologie Supérieure est financée, pour le premier cycle de 2007 à 2010, pour des effectifs étudiants dans les activités⁴ suivantes :

¹ Codes de classification de la recherche et des domaines d'enseignement et de recherche

² Rapport final du comité-conseil sur les assignements CLARDER - MELS 2012

³ Annexe 1.7 (Règles Budgétaires 2011-2012) - MELS 2011

⁴ Annexe 1.17 (Règles Budgétaires 2011-2012) - MELS 2011

- > Sciences pures
- > Génie
- > Informatique
- > Sciences humaines et sociales
- > Lettres
- > Médecine

Nous pourrions en déduire à tort que l'École de Technologie Supérieure (ETS) ne donne aucun cours de mathématiques. C'est justifié par l'idée que les cours de mathématiques sont comptabilisés dans une autre catégorie (génie ou science pure) ce qui octroie plus de financement pour l'ETS, puisque ces catégories ont une pondération plus forte (2,11) que mathématique (1,41) dans la grille de financement. Nous remarquons également que l'ETS devrait donner des cours de médecine pour les étudiants de premier cycle puisqu'elle a des effectifs étudiants qui sont financés pour cette discipline. Une brève inspection de l'annuaire de l'ETS permet de voir qu'aucun cours de médecine n'est dispensé, mais que ce sont des cours sur les technologies de la santé. L'ETS n'ayant même aucun baccalauréat relié à la santé, ce sont simplement des cours de spécialisation. Par contre, l'École Polytechnique, qui propose un programme en génie biomédical, n'a aucun effectif étudiant déclaré en médecine.

Nous remarquons, avec ce simple exemple pour les programmes de génie, que certaines universités sont favorisées par rapport à d'autres. Pour rétablir une certaine harmonie au niveau du financement d'un programme dans chaque université, le Ministère de l'Enseignement se doit de vérifier et valider les codes CLARDER soumis par les universités.

Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie vérifie le code CLARDER de toutes les activités actuelles ou futures de chaque université.

2. Soutien spécifique à la famille du génie

Le MELS a reconnu des problèmes avec la grille de financement en ce qui concerne le génie et l'administration. Le fait que deux écoles monofacultaires en génie existent au Québec a trompé le calcul des coûts observés lorsque la grille a été créée. Pour compenser ceci, le MELS a mis en place deux programmes de réinvestissement appelés chantier 1 et 2. Les sommes allouées sont conditionnelles et un rapport doit être produit par les universités concernées. L'école des Hautes Études Commerciales (HEC), Polytechnique et l'ETS doivent donc se partager une enveloppe (6 949 400 \$ pour 2011-2012) depuis 2006-2007.

Ce montant a servi à Polytechnique à embaucher de nouveaux professeurs⁵. Malgré tout, les chantiers n'ont pas forcément atteints l'objectif recherché. La longueur des réponses du ministère ne permettait pas à l'École Polytechnique d'embaucher dans de bonnes conditions de nouveaux professeurs. Par exemple, les sommes allouées pour une année financière était parfois envoyées plusieurs mois après la fin de cette même année. En ce qui concerne le chantier 2, les octrois sont nominatifs. Ainsi, pour les professeurs qui, soient obtenaient une chaire de recherche, ou partaient à la retraite ou encore décédaient, l'École Polytechnique ne percevait plus les montants associés à la bourse et ne pouvait donc pas les allouer à un nouveau professeur qui comblera la tâche. Pire, les sommes étaient réinjectées dans le système universitaire, et ne servaient donc plus uniquement au génie et à l'administration. Les chantiers ne réalisaient donc plus leur objectif puisque les sommes contribuaient ainsi à l'écart de financement entre les secteurs.

Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie reconduise les chantiers 1 et 2 à partir de l'année financière 2013-2014.

Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie revoit les conditions d'octroi des chantiers afin que les sommes restent dans les établissements et les disciplines du génie et de l'administration.

3. Pondération du génie

Le soutien spécifique énoncé à la section précédente est une reconnaissance équivoque d'un problème de pondération dans les familles de génie et d'administration, qui affecte particulièrement les trois établissements monofacultaires que sont l'ETS, les HEC et Polytechnique puisque ceux-ci ne peuvent effectuer de péréquation interne pour combler l'écart. Pour les autres établissements offrant du génie, cela veut aussi dire que d'autres programmes «paient» pour le sous-financement de ces deux familles de programmes. Il est donc primordial, pour conserver la mission première de la grille de financement des universités, d'envisager un nouveau cycle d'observation des coûts financés et de pondération des familles d'enseignement.

⁵ Rapport déposé à la commission de la culture et de l'éducation – École Polytechnique de Montréal (2010)

Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie amorce les travaux d'observation des coûts financés et de pondération en vue de la création d'une nouvelle grille de pondération des effectifs étudiants.

4. Bibliographie

École Polytechnique de Montréal. (2010). *Rapport déposé à la commission de la culture et de l'éducation.*

Ministère de l'éducation. (2012). *Rapport final du comité-conseil sur les assignements CLARDER.*

Ministère de l'éducation. (2011). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2011-2012.*